

## Destination des sols

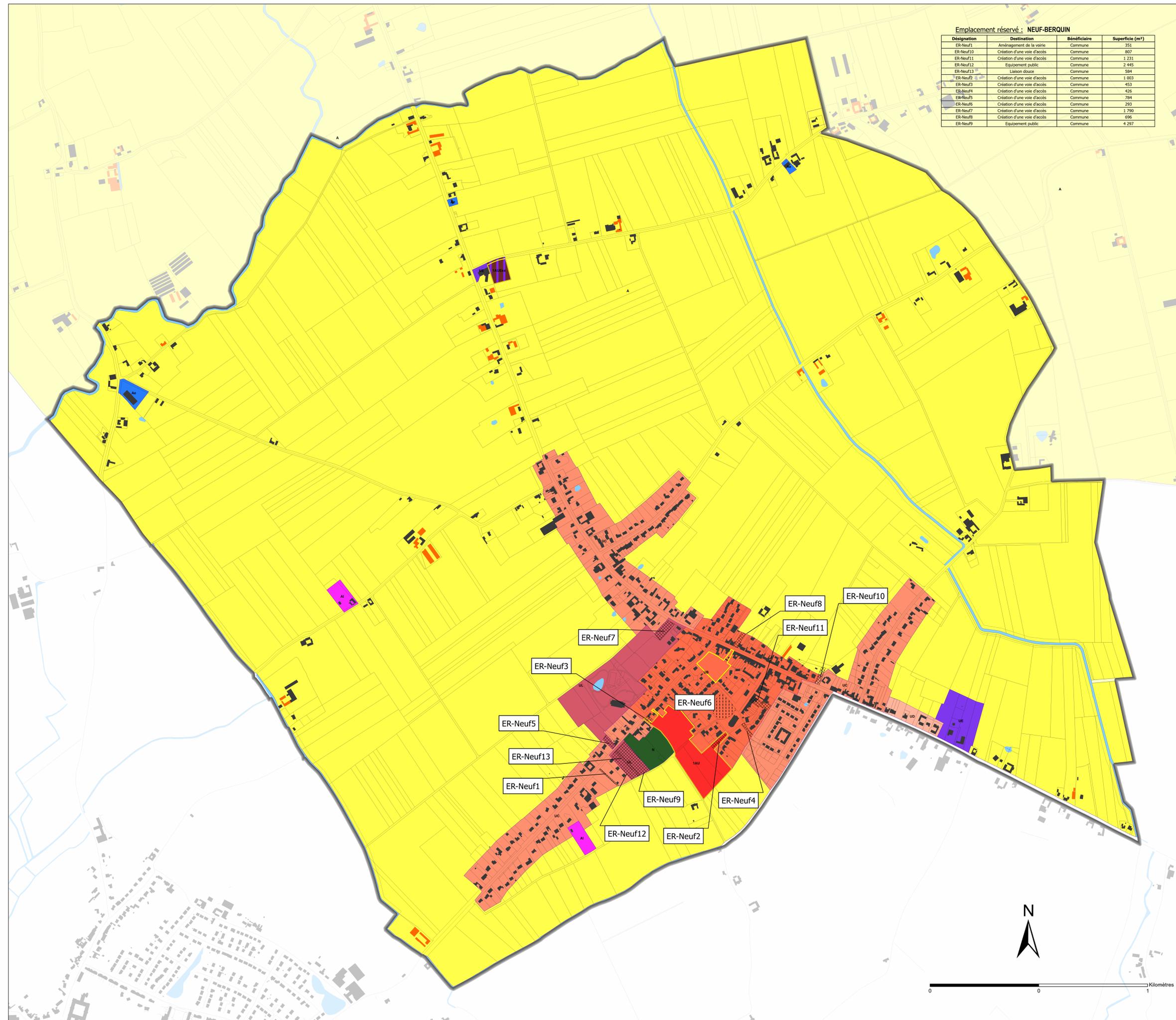
- Zones urbaines mixtes**
- U - Zone urbaine à vocation mixte correspondant à l'hypercentre des principales villes
  - UA - Zone urbaine à vocation mixte de forte densité
  - UB - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les centres anciens
  - UC - Zone urbaine à vocation mixte identifiant les extensions récentes
  - UD - Zone urbaine à vocation mixte correspondant aux hameaux
  - UR - Zone de renouvellement urbain
- Zones urbaines spécifiques**
- UE - Zone urbaine à vocation économique
  - UEI - Zone de renouvellement urbain à vocation industrielle
  - UEI - Zone urbaine à vocation économique spécifique aux activités de carrière
  - UEI - Zone de renouvellement urbain à vocation économique
  - UEV - Secteur de la Zone d'Activité Economique de la Verte Rue
  - UG - Zone urbaine correspondant aux secteurs des gares
  - UH - Zone urbaine à vocation d'équipement de santé
  - UJ - Zone urbaine à vocation de jardins familiaux
  - UL - Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs
  - UV - Zone urbaine à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage
- Zones à urbaniser à vocation mixte**
- 1AU - Extension à vocation habitat
  - 1AU<sub>p</sub> - Extension à vocation habitat ayant une sensibilité paysagère
  - 2AU - Zone d'extension à long terme
- Zones à urbaniser à vocations spécifiques**
- 1AUE - Extension à vocation économique
  - 1AUE<sub>ex</sub> - Extension à vocation économique des entreprises existantes
- Zones agricoles**
- A - Zone destinée à l'activité agricole
  - A - Cimetière - Secteur agricole destiné à l'équipement d'intérêt collectif et services publics type cimetière
  - Ac - Secteur agricole lié à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
  - Ae - Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
  - Aenr - Secteur agricole destiné à la production d'énergie renouvelable
  - AI - Secteur agricole à vocation touristique et de loisirs
  - Ap - Secteur agricole présentant un enjeu paysager ou la création et l'évolution des exploitations agricoles est possible
  - Ap1 - Secteur agricole présentant un enjeu paysager où la création et la diversification des exploitations agricoles est possible
  - Apf - Secteur agricole présentant un enjeu de frange ou l'évolution des exploitations agricoles est possible
- Zones naturelles**
- N - Zone naturelle de protection des sites et des paysages
  - N carrière - Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
  - Nc - Secteur naturel destiné à l'accueil d'hébergement hôtelier et touristique de type camping
  - Ne - Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
  - Ni - Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs
  - Nph - Secteur naturel correspondant au conservatoire national de phytosociologie
  - Nstep - Secteur naturel destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, notamment les stations d'épurations
  - Nv - Secteur naturel à vocation d'aire d'accueil des gens du voyage

- Prescriptions**
- Emplacement réservé
  - Hauteur absolue spécifique applicable sur certaines zones
  - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
  - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Retrait minimal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
  - Retrait maximal spécifique par rapport à la limite d'emprise publique
  - Lineaire commerciaux à préserver

- Informations :**
- Trame bâti
  - Parcelle
  - Cimetière

**Emplacement réservé : NEUF-BERQUIN**

Désignation	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
ER-Neuf1	Aménagement de la voirie	Commune	351
ER-Neuf10	Création d'une voie d'accès	Commune	807
ER-Neuf11	Création d'une voie d'accès	Commune	1 231
ER-Neuf12	Equipelement public	Commune	2 445
ER-Neuf13	Liaison douce	Commune	584
ER-Neuf2	Création d'une voie d'accès	Commune	1 003
ER-Neuf3	Création d'une voie d'accès	Commune	453
ER-Neuf4	Création d'une voie d'accès	Commune	426
ER-Neuf5	Création d'une voie d'accès	Commune	784
ER-Neuf6	Création d'une voie d'accès	Commune	293
ER-Neuf7	Création d'une voie d'accès	Commune	1 790
ER-Neuf8	Création d'une voie d'accès	Commune	696
ER-Neuf9	Equipelement public	Commune	4 297



Département du Nord



Communauté de Communes Flandre Intérieure

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : NEUF-BERQUIN

Planche A : ZONAGE

Approbation du PLUIH en conseil communautaire du 27 janvier 2020.  
Modification simplifiée n°1

Approuvée en conseil communautaire du 15 mars 2022.

Projet de modification de droit commun n°1



PLANCHE A



Echelle : 1 / 4 000ème



0 0 1 Kilomètres